



Question orale de M. TOJEROW : Initiatives de la commune en matière de logement accessible sur des propriétés communales.

**M. Tojerow** rappelle que lors de récents échanges au Conseil communal, la majorité (ou à tout le moins certaines de ses composantes) a rejoint le constat selon lequel la commune compte trop peu de logements publics et sociaux, notamment par rapport aux autres communes, et doit agir en la matière vu les problèmes de mal-logement à Uccle, en priorité sur des sols déjà « bâtis ».

Le home Brugmann, dont le terrain et le bâtiment appartiennent à l'entité communale, se libère. N'est-ce pas une opportunité pour y faire du logement communal à finalité sociale, à moindre coût et sans impact environnemental négatif ?

**M. l'Echevin Wyngaard** répond qu'il y a une demande criante de logements accessibles à Bruxelles et qu'il incombe aux pouvoirs publics de répondre à cette demande.

Une telle politique passe par toute une série de leviers, à commencer par l'Agence immobilière sociale (AISU), qui s'avère un outil extrêmement précieux pour le développement de l'offre de logements.

Le Collège va accroître les moyens accordés à l'AISU, dont les effectifs ont été davantage professionnalisés et multipliés par 3, 4, 5 au fil des ans afin d'assurer la gestion d'un parc immobilier plus étendu.

Par ailleurs, il y a lieu de développer l'offre de logements qui soient en tant que tels à finalité sociale. La commune dispose d'une parcelle au Globe sur laquelle il y aurait moyen d'amorcer de tels projets grâce à une convention conclue avec la Région.

De même, la commune est propriétaire d'un terrain rue des Fidèles qui pourrait faire l'objet d'une affectation semblable. Le Collège est en contact avec un acteur dont on attend dans les prochaines semaines un retour sur une proposition très concrète.

Il n'est pas exclu qu'un site comme le home Brugmann puisse offrir des opportunités de cette nature.

Toutefois, il ne faut pas oublier que la situation financière du CPAS est très compliquée et que dans le cadre de l'équation budgétaire résultant du regroupement des homes Nekkersgat et Brugmann, il a été prévu de générer une recette par la vente de ces sites. Mais cela ne signifie pas qu'il faille à renoncer à toute créativité.

La solution passe peut-être par des charges d'urbanisme ou par une division des parcelles. Dans ce dernier cas, il faudrait déterminer quelles parcelles il convient d'aliéner et quelles parcelles il convient de garder.

Cependant, il ne faut pas espérer un soutien financier de la Région, en dépit du caractère très constructif des discussions qui ont été menées avec le cabinet de Mme le Secrétaire d'Etat Nawal Ben Hamou. La commune ne peut donc compter que sur ses propres forces pour développer une politique en ce domaine.

Quoi qu'il en soit, le Collège est bien résolu à accroître l'offre de logements à finalité sociale, en étant bien conscient du fait que la sélection des sites à retenir exige un examen minutieux.

**M. Tojerow** prend note du fait que M. l'Echevin Wyngaard n'exclut pas l'idée d'utiliser ce site pour du logement, d'une manière ou d'une autre.

Lorsqu'une commune dispose d'un terrain qui est situé à proximité de transports en commun et pour lequel le PRAS prévoit déjà du logement, il serait dommage de ne pas se mobiliser pour y aménager du logement à finalité sociale.

M. Tojerow est bien conscient des difficultés financières du CPAS, mais la vente d'un « bijou de famille » tel que ce bâtiment serait une opération « one shot » susceptible d'apurer un déficit conjoncturel mais non de constituer une solution structurelle à long terme pour le CPAS.

Le groupe socialiste suivra ce dossier avec attention.